



**PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2020 – MISSION « SÉCURITÉS »,
PROGRAMME « SÉCURITÉ CIVILE »**

Commission des lois

Avis n° 146 (2019-2020) – Tome IX de Mme Catherine Troendlé (Les Républicains – Haut-Rhin) déposé le 21 novembre 2019

Après avoir entendu Laurent Nunez, secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur, le jeudi 14 novembre 2019, la commission des lois, réunie le mercredi 20 novembre 2019 sous la présidence de **Philippe Bas, président**, a examiné, sur le **rapport pour avis de Catherine Troendlé**, les crédits du programme « **Sécurité civile** » de la mission « **Sécurités** » inscrits au **projet de loi de finances pour 2020**.

Le rapporteur a considéré que **le budget de la sécurité civile était devenu le parent pauvre du budget de la sécurité civile** : les crédits stagnent et les emplois sont sans perspective d'évolution à moyen terme, alors que les crédits du programme « *Sécurité civile* » représentent à peine 2,5 % des crédits alloués à la mission « *Sécurités* ».

Face à ce budget décevant, **les attentes et les besoins de la sécurité civile sont, eux, bien présents**.

Le rapporteur pour avis a rappelé que, pour l'heure, **aucune solution n'était mise en œuvre pour contrer les effets possibles sur le volontariat français de la décision « Matzak »** de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE).

Encore au stade de la préfiguration, la montée en puissance du service national universel qui associe les SDIS fait craindre un **nouveau transfert de charge de l'État vers les collectivités**.

Le développement des plateformes d'appel communes aux SDIS et SAMU rend nécessaire d'engager une **réflexion de fond sur le champ d'action des SDIS afin qu'ils cessent d'être le palliatif universel au recul des autres services publics**, celui de la santé en tête.

Les investissements des SDIS sont toujours en souffrance. Ils ne sont quasiment plus soutenus par l'État qui ne réattribue plus à la sécurité civile les économies qu'elle lui a pourtant fait réaliser en 2016 avec le passage à la nouvelle prime de fidélisation et de reconnaissance (NPFR) à destination des sapeurs-pompiers volontaires. **La sécurité civile a ainsi perdu plus de 60 millions d'euros en 4 ans**.

**Estimation du différentiel entre les économies réalisées
par l'État suite au passage à la NPFR et le montant de la dotation de soutien
aux investissements structurants des SDIS**
(en millions d'euros)

	Estimation du coût de la NPFR pour l'État	Économies estimées pour l'État à la suite du passage à la NPFR sur la base du coût de la PFR pour l'État en 2015 (32 millions d'euros)	Montant de la dotation de soutien aux investissements structurants des SDIS	Delta entre l'économie réalisée et le montant de la dotation
LFI 2017	3*	29	25	4
LFI 2018	3,8*	28,2	10	18,2
LFI 2019	2,8**	29,2	10	19,2
PLF 2020	4**	28	7	21
Total	13,6	114,4	52	62,4

*réponse au questionnaire budgétaire 2019

Source : commission des lois du Sénat

**réponse au questionnaire budgétaire 2020

Concernant les moyens aériens de la sécurité civile, **la perte et l'indisponibilité de certains Tracker fait craindre une rupture capacitaire**, malgré leur renouvellement progressif par de nouveaux appareils Dash. De plus, aucune solution ferme n'est aujourd'hui arrêtée pour le remplacement des Canadair de la sécurité civile alors qu'il doit intervenir d'ici cinq ans.

Enfin, **l'École nationale des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) connaît des problèmes récurrents de financement**. Le renouvellement prochain de son contrat d'établissement est l'occasion de pérenniser son financement mais nécessite que ses financeurs prennent leurs responsabilités, l'État en tête.

Au bénéfice de ces observations et sur la proposition de son rapporteur, la commission des lois a émis un avis défavorable à l'adoption des crédits du programme « Sécurité civile » de la mission « Sécurités » inscrits au projet de loi de finances pour 2020.



Consulter le rapport : <http://www.senat.fr/rap/a19-146-14/a19-146-14.html>

Commission des lois du Sénat

<http://www.senat.fr/commission/loi/index.html> - Téléphone : 01 42 34 23 37